

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept novembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**Présents** : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER, TERRANOVA Philippe.

**Absent** : Cyril PIROUX, Nicolas BIERI.

**Secrétaire de séance** : Lydia ESCLATINE

**Délibération n°6 : Incorporation dans le domaine public du Conseil Départemental de la parcelle C 556.**

Les travaux d'aménagement de la route départementale n°717 ont nécessité l'incorporation dans le domaine public de la parcelle cadastrée C 556 de la commune d'Antoingt.

Le préjudice qui en résulte, toutes indemnités comprises, est estimé à 300 €.

Monsieur le Président du Conseil Départemental nous propose de prendre acte du principe de cette cession et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Les documents seront régularisés par acte administratif ou notarié aux frais du département.

Après avoir entendu Madame la Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité des présents l'incorporation de la parcelle C 556 dans le domaine public du Département
- autorise Madame la Maire à signer tous documents et à prendre toute décision ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

La Maire,  
Chantal ROUSSEL

  
